

## LES ETAPES A SUIVRE POUR UNE DEMANDE DE PLACE EN MULTI-ACCUEIL

### ① Dossier de pré-inscription à retirer (à partir du 3<sup>ème</sup> mois de grossesse)

- Au service petite enfance de la communauté de communes
- Dans l'une des structures petite enfance (multi-accueils ou R.A.M.)
- Sur le site internet de la C.C.R.A.P.C. (ain-cerdon.fr / petite enfance)

### ② Dossier de pré-inscription à compléter (avec justificatifs à joindre) et à remettre (avant la date indiquée)

Au service petite enfance de la communauté de communes (courrier, mail ou rdv)

### ③ Enregistrement de votre dossier :

Le service petite enfance vous envoie une attestation par mail

### ④ Passage en commission d'attribution des places :

- En mai pour un accueil en septembre
- En novembre pour un accueil en janvier

#### Courrier d'acceptation

##### Renvoi du coupon

Au service petite enfance dans un délai de 15 jours maximum

##### Prise de contact avec la directrice du multi-accueil dans les 15 jours

Constitution du dossier définitif et signature du contrat

#### Admission définitive

#### Période d'adaptation

L'enfant doit avoir atteint l'âge des 10 semaines révolues

#### Courrier de refus

##### Demande d'inscription sur la liste d'attente

Renvoi du coupon de mise en liste d'attente auprès du service petite enfance

##### Refaire une demande pour la prochaine commission